66e Année. — N° 63
Le Numéro
15 CENTIMES
BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33
Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Limit. 12.00 23.00 45.00
Etranger. Belg. 15.00 24.00 48.00
Union post. 16.60 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1150 ; Inter, 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 27

66e Année. — N° 63
VENDREDI
4
MARS 1921
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

A LONDRES

L'ULTIMATUM DES ALLIÉS

Si l'Allemagne n'accepte pas les accords de Paris :

Les troupes de l'Entente occuperont trois villes de la Ruhr : RUHRORT, DUISBOURG et DUSSELDORF

LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES ET DOUANIÈRES ; *UN ENERGIQUE RÉQUISITOIRE DE M. LLOYD GEORGE*

LA SÉANCE DÉCISIVE

La foule devant Saint-James
L'arrivée des délégués

Londres, 3 mars. — En raison de l'importance de la séance de ce matin, une foule considérable que l'on pourrait évaluer à peu près à un millier de personnes, se tenait en face de l'entrée du Saint-James Palace, pour assister à l'arrivée des délégués Alliés et allemands.

L'ambassadeur d'Allemagne vint à pied le premier sans être reconnu, suivi des experts italiens et japonais.

A 11 h. 55, le docteur Simons et les membres de la délégation allemande venus dans trois automobiles descendaient à la porte du Saint-James Palace. Le ministre des Affaires étrangères allemand était souriant, et après avoir posé pendant quelques instants devant les objectifs braqués sur lui, il entra dans le Palais.

M. Briand et les autres délégués français, les experts militaires, le maréchal Foch et le général Weygand, arrivèrent ensuite, suivis de M. Chamberlain, du comte Sforza, du maréchal Wilson, etc.

M. Lloyd George arriva en dernier lieu. Il était accompagné de M. Bonar Law et de sir Philipp Kers.

La séance commença immédiatement, à onze heures moins le quart.

Déclaration de M. Lloyd George

Londres, 3 mars. — Voici le texte officiel de la réponse de M. Lloyd George aux contre-propositions allemandes :

Messieurs,

Mes collègues m'ont prié, en leur nom, de donner lecture de la réponse que nous avons à faire au nom des Alliés.

Un défi au Traité de Versailles

Les Gouvernements alliés sont d'avis que l'exposé fait par le docteur Simons au nom du gouvernement Allemand constitue **un défi très net** à des conditions fondamentales du Traité de Versailles et qu'il doit être traité en conséquence. Les propositions de Paris, suivant les lignes de l'accord de Boulogne et de Bruxelles impliquaient un relâchement substantiel des exigences contenues du traité, aussi bien pour ce qui concerne le désarmement que les réparations.

Ces propositions avaient été offertes dans un esprit de concession pour arriver à un règlement amiable avec l'Allemagne. **Les contre-propositions sont une mauvaise foi du traité. Les Alliés en** jugement à cette conclusion non seulement en se basant sur la nature de ces contre-propositions elles-mêmes, mais aussi par la lecture des discours prononcés par le docteur Simons en Allemagne après les propositions de Paris et par l'appui accordé à ces discours dans la presse allemande.

Une des plus sérieuses déclarations faites par le Dr Simons est contenue dans un discours qu'il a prononcé à Stuttgart. Quand il a déclaré pour l'Allemagne toute responsabilité de la guerre, cette déclaration a été saluée d'un bout à l'autre de l'Allemagne et par conséquent peut être considérée comme représentant la véritable attitude de l'Allemagne devant le Traité.

L'Allemagne responsable de la guerre.

Aux yeux des Alliés la responsabilité de la guerre pour l'Allemagne est fondamentale. C'est la base même sur laquelle le Traité de Versailles a été édifié. Si l'on renonce à considérer ce fait, le Traité est réduit à néant. Les Alliés ont donc le sentiment qu'ils doivent tenir compte du fait que le Gouvernement Allemand, avec l'appui de l'opinion publique allemande, jette un défi aux fondements mêmes du Traité de Versailles. Ces déclarations du docteur Simons sont le corollaire inévitable de cette nouvelle attitude. Si l'Allemagne envisage ces déclarations dans cet état d'esprit ces propositions comme celles que nous avons vu y faire ne sont que simplement la conséquence, nous sommes obligés de faire nettement comprendre que la responsabilité de l'Allemagne doit être considérée comme déjà jugée. Le Traité de Francfort en 1871 partait de cette idée que la France avait tort et que conséquemment l'Allemagne devait, non seulement la réparation, mais le paiement par la France de la totalité des dépenses de guerre. L'Allemagne n'a jamais voulu permettre à la France de remettre ce verdict en question et nous devons à notre tour apporter la preuve pour que le verdict de la récente guerre soit respecté. Tant que l'Allemagne n'aura pas accepté cette situation, tant qu'elle ne consentira pas à interpréter ses obligations en conséquence, des conférences comme celles-ci seront futiles.

La lecture des discours prononcés en Allemagne et des articles qui ont paru dans la presse allemande, n'ont amené pendant quelque temps, à moins de très grand regret, à la conclusion que l'Allemagne ne se rend pas compte de la véritable nature des demandes qu'on lui adresse.

On apprend au peuple allemand à considérer que la demande faite pour les réparations est une mesure intolérable et comme une conspiration de ses ennemis pour détruire l'Allemagne.

Permettez-moi de dire tout de suite que nous ne désirons pas l'existence d'une Allemagne libre et prospère comme nécessaire pour la civilisation européenne et nous ne désirons pas une Allemagne mécontente et réduite à l'esclavage, qui serait un fardeau et une menace à cette même civilisation. Nous n'avons point le moindre désir d'opprimer l'Allemagne non plus que de la réduire à l'esclavage, nous lui demandons simplement de s'acquitter de ses obligations, de celles qu'elle a acceptées pour réparer les torts infligés par le gouvernement impérial, et dont elle garde la responsabilité.

Aux termes du Traité de Francfort, l'Allemagne a posé le principe que la nation qui est responsable de la guerre doit en payer les frais. Nous ne demandons pas d'être remboursés des frais de la guerre, nous n'allons pas aussi loin. Les dépenses de guerre des pays alliés sont si énormes qu'elles sont au-dessus de la capacité de payement d'aucun pays. C'est ainsi que chaque pays doit faire face à ses dépenses propres. En fait, chacun de nous a un fardeau fiscal si lourd pour payer les dettes que chacun de nous a dû faire pendant cette guerre, qu'il est absolument impossible de placer ce fardeau sur un seul pays. Nous avons pu, par conséquent, dans le Traité de Versailles, demandé à l'Allemagne de payer un certain mark-papier des dépenses supportées par certains pays alliés pour se défendre contre l'agression de l'Allemagne.

Que demande-t-on à l'Allemagne ?

Quelque chose que nous avons demandé à l'Allemagne ? Je pense qu'il est important que le public allemand comprenne entièrement le caractère de notre demande. Nous avons simplement insisté pour que l'Allemagne comprenne entièrement le caractère de notre demande.

Nous avons simplement insisté pour que l'Allemagne paie les réparations qu'elle doit pour les dommages qu'elle a causés aux biens et pour le paiement des pensions aux victimes de la guerre, en y comprenant les mutilés. Nous n'avons pas demandé davantage, nous ne pouvons pas demander moins.

Ce ne sont pas des torts imaginaires, ce sont des torts dont la réparation impose un fardeau écrasant aux ressources des pays alliés. La France doit, cette année, trouver dans son budget douze milliards pour la restauration des régions dévastées. Une grosse somme doit être inscrite au titre des pensions, et ce service devra être assuré pendant plusieurs années, au moins pendant dix ans.

Quelles sont les charges analogues dans le budget, imposées au peuple allemand, comparées à celles des pays alliés?

Les dévastations

Je crois que les Allemands n'ont pas la moindre idée de la terrible étendue des ravages infligés du fait de la guerre dans les pays alliés.

Et M. Lloyd George donne des chiffres impressionnants, pour indiquer dans quelle mesure les dévastations ont été infligées.

Un grand nombre de mines du Nord de la France ont été détruites en vue de les mettre dans l'impossibilité de travailler pendant de longues années, et cela, **non pas par le bombardement, mais du fait d'une destruction délibérée et systématique.**

Et les usines d'Allemagne sont intactes. Du jour où la guerre fut finie, elles ont été libres de se livrer à la fabrication de leurs produits et de les vendre au monde, tandis que leurs rivaux voyaient leurs ateliers détruits, leurs machines enlevées ou démolies.

Et ce résumé est incomplet, si l'on pense aux plus poignantes et dévastatrices pertes infligées aux pays alliés en morts et mutilés. La France a perdu un million quatre cent mille hommes, et doit servir des pensions à trois millions cinq cent mille personnes. L'Empire britannique a perdu un million d'hommes, et les mutilés auxquels il doit servir des pensions, sont au nombre d'un million sept cent mille.

Quelles sont les offres de l'Allemagne ?

En présence de ces dommages gigantesques, qu'offre-t-on à la France qui chancelle sous le poids des dépenses qui lui sont imposées par cette guerre et par ces destructions systématiques, qui ont fait de ses plus riches provinces, un vaste désert de ruines et de désespoir, à la fois pressée par le besoin de rebâtir ses maisons détruites, de reconstruire les fabriques qui sont les seuls moyens de gagner le pain des pauvres gens qui ont enduré pendant cinq ans les horreurs de la guerre dans leurs provinces dévastées, et de faire face à l'énorme charge des pensions, ajoutée au reste? Qu'offre-t-on à la Grande-Bretagne?

Qu'offre-t-on à l'Italie et à la Belgique, pour les aider à supporter leur fardeau? **Pas même le quart de la somme requise pour réparer ces dommages**, et cela à condition que ceux qui en ont le plus pressant besoin, le trouvent d'abord dans leur propre poche et prêtent de l'argent à l'Allemagne avec un traitement de faveur, tandis que ces nations ne peuvent, qu'avec les plus grandes difficultés, trouver de l'argent pour elles-mêmes sur leurs marchés.

Voilà l'offre qu'on nous fait. Je ne peux comprendre la psychologie qui permet aux représentants d'un pays dont le gouvernement fut responsable de la guerre la plus dévastatrice du monde, de venir ici, solennellement, avec des propositions semblables, à une conférence où siègent les représentants des pays qui ont été les victimes de ces dévastations. Franchement parlant, ces propositions sont réellement une offense et une exaspération. Anxieux qu'une paix véritable soit rétablie en Europe entre tous les peuples, je regrette profondément qu'on ait pu avancer de pareilles propositions, **car elle indiquent le désir de l'Allemagne, non pas de remplir ses obligations, mais de les éviter**, alors qu'elles restent bien en deçà de celles que, conformément au précédent créé par l'Allemagne en 1871, nous aurions pu imposer.

Conclusion

Les Alliés ont conféré au sujet de la situation tout entière, et je suis maintenant autorisé à faire les déclarations suivantes en leur nom :

Le traité de Versailles a été signé il y a moins de deux ans. Le gouvernement allemand l'a déjà plusieurs fois violé : la livraison des coupables, des criminels qui ont commis des crimes contre les lois de la guerre, le désarmement, le paiement en espèces ou en nature de 20 milliards de marks or, n'ont pas été exécutés. Les Alliés n'ont pas insisté brutalement pour faire exécuter leurs créances à la lettre, ils ont accordé des délais, ils ont même modifié la nature de leurs exigences, mais chaque fois, le gouvernement allemand s'est dérobé devant eux.

Ou bien le gouvernement allemand n'a pas l'intention d'exécuter ses obligations vis-à-vis du traité, ou bien il n'a pas la force de tenir la main à ce que les sacrifices nécessaires soient faits. Si cela provient de ce que l'opinion allemande ne le permet pas, **cela rend la situation encore bien plus grave et rend d'autant plus nécessaire aux Alliés de mettre une fois de plus les chefs de l'opinion allemande en face des faits.**

M. LLOYD GEORGE

LES DÉCISIONS

Nous avons, en conséquence, décidé ce qui suit, en tenant compte des infractions déjà commises et de l'intention qu'a l'Allemagne de jeter encore un défi aux Alliés.

A moins que nous n'apprenions, lundi prochain, que l'Allemagne est décidée, ou à exécuter les décisions de Paris, ou à soumettre des propositions qui lui permettraient de remplir, par d'autres modalités, également satisfaisantes, les obligations qui lui incombent du chef du traité de Versailles, sous réserve des concessions accordées à Paris, nous prendrons à partir de la date précisée, les mesures ci-après. Les Alliés ont été d'accord pour décider que :

1° Les villes de Duisbourg, Ruhrort et Dusseldorff, sur la rive droite du Rhin, seront occupées;

2° Les Alliés demanderont à leurs Parlements respectifs, les pouvoirs nécessaires pour obtenir de leurs ressortissants, **qu'ils paient à leurs différents gouvernements une certaine proportion de tous les paiements dûs à l'Allemagne sur des marchandises allemandes**, cette proportion devant être retenue dans les pays, au compte des réparations. Cela s'applique aux marchandises allemandes achetées dans ces pays, ou dans tous les pays alliés;

3° a) **Le montant des taxes encaissées par les postes douaniers allemands sur les frontières extérieures des territoires occupés, devra être versé à la Commission des réparations;** b) ces taxes et droits continueront à être perçus d'accord avec les autorités allemandes; c) une ligne de postes douaniers sera établie provisoirement sur le Rhin et aux limites des têtes de ponts occupés par les Alliés. Le tarif à percevoir sur cette ligne douanière, tant à l'entrée qu'à la sortie, sera fixé par la haute commission interalliée des territoires rhénans, d'accord avec les gouvernements alliés.

M. Lloyd George demande au docteur Simons s'il préfère répondre maintenant ou avoir une réunion cet après-midi.

Une réponse de M. Simons

Le Dr Simons dit qu'il préfère répondre maintenant, en quelques mots seulement.

Monsieur le Président,

Messieurs,

La délégation allemande va examiner les déclarations de M. le Premier Ministre Britannique, ainsi que les documents qui nous ont déjà été remis et ceux qu'on a promis de nous remettre encore, avec toute l'attention qu'en méritent l'étendue et l'importance.

Ma délégation donnera sa réponse avant lundi, midi, mais je tiens à déclarer, dès à présent, que M. le Président de la Conférence méconnaît les intentions du gouvernement allemand, et que, d'après notre opinion, il n'y a pas lieu de procéder aux mesures coercitives qu'il nous fait entrevoir.

Londres, 3 mars. — La séance de la Conférence s'est terminée à 2 h. 10. Le discours de M. Lloyd George a produit une profonde impression, par sa netteté et sa vigueur.

Le maréchal Foch avait quitté précipitamment le Palais, trois quarts d'heure plus tôt, ce qui avait provoqué un vif mouvement de curiosité parmi les journalistes présents, et la foule qui, patiemment, attendait l'issue de la réunion. Renseignements pris, le maréchal ne partait que pour se rendre à une invitation à déjeuner, que lui avait fait le Roi. Il fut chaleureusement acclamé au passage, en se dirigeant vers Buckingham-Palace.

Lorsque, plus tard, le Dr Simons sortit du Palais de St-James, il semblait avoir perdu presque toute son assurance et sa belle humeur.

Une déclaration du maréchal Foch

Londres, 3 mars. — **LE MARÉCHAL FOCH A DÉCLARÉ SUFFISANTS, POUR EXÉCUTER CES OPÉRATIONS, LES EFFECTIFS PRÉSENTS SOUS LES DRAPEAUX.**

Notre armée d'occupation sur le Rhin

Notre armée d'occupation des provinces rhénanes compte actuellement quinze régiments d'infanterie métropolitains, douze régiments de troupes coloniales, composés surtout de contingents algériens, tunisiens et marocains, huit bataillons de chasseurs à pied, douze régiments d'artillerie de divers calibres. Il faut ajouter à ces forces la cavalerie, le génie, les chars d'assauts, un régiment d'aviation de chasse et les services auxiliaires correspondants à ces formations : train, sections, etc...

Ces forces font un total de 80.000 à 90.000 hommes, dont plus de 60.000 Européens. Mais, en moins de trois jours, des suppléments d'effectifs peuvent leur être envoyés par les dépôts respectifs des diverses unités.

Les trois villes de la Ruhr à occuper

Voici une notice sur les trois villes de la Ruhr, dont l'occupation est prévue :

RUHRORT Prusse (*présid. de Dusseldorf*), ch.-l. de Cercle, au confluent du Rhin et de la Ruhr. 11.712 h.; fabriques de machines à vapeur, de chaudronnerie et ferblanterie. Houille.

DUISBURG (Prusse), entre la Ruhr et le Rhin. 59.285 hab. Importantes fabrications de produits chimiques, tabac, lainage, velours, cuirs, savons, porcelaines. Commerce très actif en denrées coloniales, cuirs, houilles, vins et bois. Importante navigation sur le Rhin et la Ruhr. Autrefois siège d'une Université.

DUSSELDORF (province du Rhin), jadis capitale du duché de Berg, au confluent de la Dussel et du Rhin. Chef-lieu de présidence et de cercle. 145.000 habitants. Industrie et commerce très importants : métallurgie, machines, wagons, tissus. La ville doit sa prospérité à sa position sur le Rhin, au point où convergent les routes d'Allemagne, de Belgique et de Hollande, au milieu d'un pays riche en charbonnages et couvert des agglomérations industrielles les plus actives de l'Allemagne : Essen, Dortmund, Elberfeld, Barmen, etc.

L'armistice franco-turc pour la Cilicie

Paris, 3 mars. — On croit savoir que l'armistice franco-turc relatif à la Cilicie, pourrait être signé avant le retour de M. Briand à Paris.

Les commentaires de la presse allemande

« C'est la rupture du Traité de Versailles », écrit la « Deutsch Zeitung »

Berlin, 3 mars. — La « Deutsch Zeitung » s'exprime très clairement :

Toute avance militaire des Français et des Anglais, écrit-elle, après un échec éventuel de la Conférence de Londres, signifierait une rupture du traité de Versailles et annulerait complètement ce traité.

Au moment où le premier soldat français entre à Mannheim, à Francfort ou dans toute autre ville n'appartenant pas aux pays occupés, le traité de Versailles cesse d'exister. Comme les dispositions de l'armistice interdisent également une avance des Français hors de pays occupés, ses dispositions seraient annulées. **Nous serions de nouveau en état de guerre déclarée** et par là nous aurions repris notre pleine liberté de décision au sujet de sa prolongation et de sa conclusion. Il faudrait donc que, non seulement, le peuple allemand, mais aussi l'étranger, soient informés officiellement de cette situation de droit qui est incontestable.

Les autres journaux conservateurs s'abstiennent de commentaires.

La « Gazette Générale de l'Allemagne » demande à la presse étrangère de signaler aux Alliés, qu'en exécutant leurs menaces, ils violeraient le Traité de Versailles.

RÉUNION du Groupe interparlementaire des Départements dévastés

Paris, 3 mars. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni, sous la présidence de M. Hayez, sénateur du Nord.

Il a nommé une commission composée de MM. René Gouge, Lucien Hubert, Pilchon, Henri Merlin, Henri Gulliers, Rillard de Verneuil, René Lefebvre, Léon Escoffier, pour examiner la proposition de loi de M. de Lasteyrie, apportant des modifications à la loi des dommages.

Il a décidé, sur la proposition de M. Bachelet, d'appeler l'attention du Ministre des Régions Libérées, sur les difficultés que rencontrent les agriculteurs sinistrés pour le paiement des premières façons culturales.

Sur la proposition de M. Hayez, le projet de loi sur le régime fiscal restant en suspens devant le Sénat, et le délai pour la déclaration des revenus expirant le 31 mars prochain, il a décidé de demander au Gouvernement la prorogation de ce délai jusqu'au 30 juin 1921.

MM. Méline et Henri Merlin ont fait adopter une résolution en vue d'obtenir du Ministre des Régions Libérées, le relevé exact du nombre des fonctionnaires des régions dévastées et de la commission des réparations, et le chiffre des traitements touchés.

Sur la proposition de M. Potié, le groupe a décidé d'intervenir pour obtenir, en faveur des communes, des avances pour le relèvement et pour les plantations des marais communaux.

MORT DU GÉNÉRAL MERCIER

Paris, 3 mars. — Le général Mercier est décédé ce matin, à six heures, à son domicile, 6, rue de Cérisolles.

Le général, qui était âgé de 83 ans, avait été ministre de la guerre et sénateur de la Loire-Inférieure.

Il était grand officier de la Légion d'honneur.

L'AGITATION EN ITALIE

Les troubles continuent à Florence

On annonce que des inconnus ont attaqué, entre Livourne et Florence, un camion militaire. Quatre soldats ont été tués et plusieurs blessés.

Le travail a repris à Florence, mais l'agitation continue à régner dans les environs, où les forces militaires opèrent actuellement.

Le calme est rétabli dans la province de Bari et la région de Reggio-Emilia.

On apprend de Rome que les troupes ont dû employer l'artillerie pour détruire les barricades élevées dans les quartiers populaires de Florence. On compte actuellement 18 tués et 300 blessés. Il y aurait 600 arrestations.

LES QUOTIDIENNES

OU L'ALLEMAGNE PAIERA OU NOUS FERONS FAILLITE

La situation est très claire : le paiement par l'Allemagne ou la faillite pour nous. Le choix des Alliés est fait. Ce n'est pas le geste arrogant de M. Simons qui fera reculer maintenant les bénéficiaires du Traité de Versailles. Ils ont pu — quelques-uns du moins, — jusqu'à la Conférence de Londres, croire non à la bonne foi, certes, mais à un effort d'honnêteté des Allemands. Aujourd'hui, la mentalité de ceux-ci est apparue sous son vrai jour. Elle est stupéfiante de cynisme et de duplicité, cette mentalité et les plus indulgents ne peuvent plus plaider les circonstances atténuantes.

Une chose est sûre, maintenant : l'Allemagne ne veut pas réparer. Vaincue mais intacte, n'ayant souffert d'aucune invasion, ne devant déplorer aucune dévastation de son sol, de ses villes et de ses campagnes; ayant conservé debout et complet le cadre formidable de son activité industrielle et commerciale, l'Allemagne nargue les traités et les conventions, forte, semble-t-il, surtout de la magnanimité de ses vainqueurs.

En 1918, les Alliés pouvaient tout exiger; ils pouvaient battre leurs ennemis chez eux, sur leur territoire et prendre en Prusse, en Bavière et en Saxe, les gages palpables de leur victoire militaire. Les soldats d'Hindenburg n'étaient pas en état d'arrêter la marche triomphale de nos armées.

L'armistice a sauvé l'Allemagne de l'invasion. Est-ce, vraiment, pour que l'Allemagne refuse un jour de réparer les dommages qu'elle a causés Les Alliés seraient vraiment trop bêtes de permettre que les diplomates retors et les experts falsificateurs de chiffres et de statistiques remportent, aujourd'hui, une victoire que les généraux du Kaiser n'ont pu saisir malgré toutes les inventions d'un art de guerre sauvage et barbare.

Et pourtant, si les Allemands n'étaient pas contraints d'exécuter le Traité de Versailles, ils seraient les vainqueurs, malgré leur défaite.

Cela ne sera pas. Les Alliés ont parlé avec fermeté : les Allemands mettront les pouces.

Maurice Asher.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE COMPLOT COMMUNISTE

LA PROPAGANDE DES INCULPÉS PENDANT LA GUERRE

Paris, 3 mars. — C'est devant une salle très clairsemée, que s'est ouverte cet après-midi, à 13 h. 15, la quatrième audience de la Cour d'assises, devant laquelle continuent les débats du complot communiste.

Après avoir résumé les débats précédents, le président Drioux, s'adressant aux accusés, dit : « Pendant toute la durée de la guerre, au sein du parti socialiste, vous avez cherché à recruter des adhésions. Vous prépariez ainsi la révolution que vous pensiez pouvoir faire un jour ou l'autre. »

Les accusés en conviennent. Loriot demande à préciser les paroles du Président. « Nous voulions redresser le socialisme, dit-il, et l'amener à la IIIe Internationale. De tout ce que j'ai écrit, de tout ce que j'ai dit, j'en prends l'entière responsabilité.

Monmousseau proteste contre les extraits qui furent faits de ses discours.

« Mes discours, assure-t-il, n'ont rien de commun avec le Comité de la IIIe Internationale. Je ne connais rien du reste de ce que j'ai dit. Quant à la propagande que j'ai faite, c'est au titre de délégué de mon syndicat que je l'ai entreprise. »

Un avocat fait observer au Président que l'un des accusés, Rabilloud, se trouve un peu souffrant, et demande si l'audience ne pourrait pas être suspendue quelques minutes, ce que M. Drioux accorde aussitôt.

L'audience est suspendue à 14 h. 45.

L'audience est reprise à 15 h. 10.

Monmousseau a de nouveau la parole.

— Je vois bien, dit-il, que je suis ici le bouc émissaire de la C. G. T.

— La C. G. T. n'a pas adhéré à la IIIe Internationale de Moscou, réplique M. Drioux.

Aussitôt, les avocats se lèvent, et l'un d'eux, Me Torrès, de déclarer : — Enfin, nous enregistrons cet aveu, Monsieur le Président.

— C'est le procès du communisme que l'on fait ici, proclame Monmousseau.

— C'est le procès de la liberté d'opinion, reprend Me Torrès, au milieu des rires et des murmures de la salle.

L'audience est de nouveau suspendue à 4 h. 20.

A 16 h. 40, l'audience est reprise.

Le président Drioux déclare aussitôt que la suite des débats est renvoyée à demain pour interrogatoire des autres communistes.

L'audience est levée à 16 h. 45.

LE GÉNÉRAL MARCHAND grand-croix de la Légion d'honneur

Paris, 3 mars. — Dans les promotions de la Légion d'honneur du ministère de la Guerre que publie ce matin le « Journal Officiel », on remarque que le général Marchand, général de division de réserve, est élevé à la dignité de grand-croix.

Le général Marchand, que son expédition fabuleuse de la traversée de l'Afrique, terminée à Fachoda, sur le bord du Nil, a rendu illustre parmi nos pionniers de l'armée coloniale, a, on le sait, repris du service dès le début de la guerre mondiale. A la tête d'une division coloniale, puis d'un corps d'armée, le général Marchand a rendu, pendant quatre ans les plus signalés services et a été un des meilleurs artisans de la victoire.

Le Cortège de la Mi-Carême à Paris

La Reine des reines à l'Elysée

Paris, 3 mars. — Le cortège de la Mi-Carême, comprenant une vingtaine de chars, avait attiré une foule nombreuse.

La Reine des reines, accompagnée de ses demoiselles d'honneur et des membres du Comité des fêtes, s'est rendue à l'Elysée, où elle a été reçue par M. Petit, secrétaire général. Introduite dans un salon, la reine a été présentée au Président de la République et à Mme Millerand, qui lui ont remis une broche en souvenir de sa visite et lui ont offert, ainsi qu'à sa suite, une coupe de champagne.

A l'Hôtel de Ville, la Reine des reines et ses demoiselles d'honneur sont reçues par MM. Le Corbeiller et Autrand, et à la préfecture de police, par M. Roux.

Au cours du défilé, trois gardiens de la paix ont été blessés par les ruades des chevaux du cortège. Mlle Aurray, tombée par suite d'une bousculade, a été piétinée par la foule; son état est grave. Un spectateur qui était tombé d'un septième étage, est mort pendant son transfert à l'hôpital.

Un milliard deux cents millions de réductions sur le budget des Régions libérées

Paris, 3 mars. — La commission des finances de la Chambre, que présidait M. Adrien Dariac, a, sur le rapport de M. d'Aubigny, examiné le budget des régions libérées.

Ce rapport consacre les deux principes suivants : Liquidation de tous les services d'Etat, à effectuer avant le 31 décembre 1921; répartition proportionnelle des avances en nature et en espèces, suivant le pourcentage des sinistres industriels et non industriels, l'année 1921 devant être essentiellement une année de reconstitution agricole et de renaissance des régions libérées.

L'ensemble des réductions opérées par la commission, conformément aux conclusions du rapporteur, lesquelles maintiennent intacts les crédits relatifs aux acomptes et aux avances, atteindra en chiffres ronds : 1 milliard 800 millions.

DANS L'INDUSTRIE TROYENNE

La question des salaires est en voie de règlement

Troyes, 3 mars. — Une solution équitable à la question des salaires dans le textile, dit la « Journée Industrielle », est en voie d'intervenir. Le syndicat patronal qui refusait de causer avec le syndicat ouvrier avec lequel il avait rompu toutes relations depuis un an, lui a cependant fait une proposition par l'intermédiaire du préfet : la baisse des salaires qui devait être appliquée le 1er mars à raison de 20 centimes sur la prime horaire de cherté de vie, serait pratiquée de cette façon : 80 centimes par jour à partir du 1er mars et 80 centimes nouveaux à partir du 1er avril, soit au total, 1 fr. 60.

Le syndicat n'a pas accepté et a insisté pour causer avec les patrons. Ceux-ci ont alors consenti à recevoir une délégation.

Dans la métallurgie, l'accord s'est fait entre les deux parties. Les salaires sont diminués de 5 p. c. à partir du 1er mars.

A AMIENS

Le « Journal d'Amiens » annonce que le Comité Picard de l'Industrie Textile s'est réuni à Amiens, en vue d'examiner la situation créée à cette industrie par les circonstances et qu'il ne lui a pas paru opportun de réduire les salaires.

Mais il a été décidé de réduire le nombre des heures de travail qui seront ramenées de 54, par semaine, à 48 heures à partir du 1er mars.

Notre souscription Pour les Chômeurs de Roubaix Tourcoing et leurs Cantons

Des milliers d'ouvriers de Roubaix-Tourcoing et leurs cantons sont actuellement privés de leur gagne-pain par le chômage involontaire.

Cependant, près d'eux, leurs parents, leurs amis, leurs concitoyens ont encore le bonheur de pouvoir travailler.

Est-ce que ceux-là peuvent considérer d'un cœur sec le sort des chômeurs de leur pays?

Peuvent-ils, sans émotion, penser aux femmes, aux vieillards, aux enfants atteints par la crise?

Non. Et chacun de nos concitoyens voudra spontanément contribuer, selon ses moyens, à soulager ces infortunes.

Donnons, en pensant que nous serions heureux de la même aide fraternelle si nous nous trouvions à la place de nos chômeurs.

CINQUIEME LISTE

Leclercq-Dupire	2.500 00
Société d'assurance mutuelle « Le Syndicat du Nord »	1.000 00
Compagnie d'Assurances « La Flandre »	1.000 00
Le personnel employé et manutentionnaire de la maison de commerce G. Masurel-Leclercq et fils. Le directeur, employés et contremaîtres du tissage G. Masurel-Leclercq et fils, à Roubaix	500 00

Magasins « Paris Confections », confections pour dame, 50 fr. — Pour que je sois exaucée, anonyme, 5 fr. — B. H., 20 fr. — E. D., 5 fr. — Chambre Syndicale des débitants de tabac de Roubaix et des cantons, 200 fr. — Pour obtenir la guérison de mon mari, 2 fr. 50. — Pour avoir bientôt du travail, 2 fr. 50. — Un groupe de jeunes gens wervicquois, 10 fr. — Orphéon « Les Inoffensifs ». Collecte faite en faveur des chômeurs, à l'issue d'une répétition, 93 fr. — Une mère de famille, M. H., 10 fr. — Pour respecter la loi de 8 heures dans les corporations, 5 fr. — Mon plus grand amour, 5 fr. — « A la Petite Jeannette », rue Saint-Georges, Roubaix, 100 fr. — Les guipurières de chez Motte (rideaux et guipures), 5 fr. — Lacante et Chauvelot, fabrique de chaises 128, rue de la Vigne, Roubaix, 30 fr. — Mme Lacante, tissus, 17, rue de la Vigne, Roubaix, 20 fr. — Pour que Dieu me guérisse, L. V., 10 fr. — Un mutualiste, 20 fr. — Le personnel de chez M. André Piat, Compagnie d'assurances « l'Abeille », 44 fr. — La mère, la fille et la petite-fille, 55 fr. — Les deux tantines, M. et L., 10 fr. — J. A., 5 fr. — Pour obtenir deux grâces particulières, 5 fr. — Pour la prompte guérison de ma mère, 5 fr. — M. D., 5 fr. — A. H., 5 fr. — Magasin de chaussures André, Grand'Rue, 50 fr. — Le personnel de la maison André : le gérant, 10 fr.; Mme Maria, 4 fr.; Mlle Lucienne, 3 fr.; Mlle Emilie, 3 fr. — Pour obtenir la grâce demandée, E. J. Z., 10 fr. — Loucheur frères « A la Pensée », Grand'Rue, Roubaix, 100 fr. — Une mère malade, pour obtenir sa guérison, S. V., 2 fr. 50. — Une mère de famille, 5 fr. — J. M., 10 fr. — Pour que je sois exaucée dans mes prières, 2 fr. — Mlle X..., 5 fr. — Deux orphelins, 2 fr. — N. et J., 5 fr. — Pour que notre fille guérisse, S. M., 5 fr. — Compagnie de Réassurance « la Prudence », 200 fr. — Maison Eeckman et Tettelin, assurances, 200 fr. — Personnel de la maison Eeckman et Tettelin 105 fr. 75. — Le personnel des ateliers et bureaux du « Journal de Roubaix », 239 fr. 25 — C. D., 2 fr.

Total de la cinquième liste...	**6.640 50**
Total des cinq listes publiées	**117.553 70**

Grave conflit à Luxembourg

Occupation d'une usine

Un Conseil d'ouvriers. — Une explosion

Luxembourg, 3 mars. — La direction de l'usine de Differdange a avisé, le 28 février, au matin, ses ouvriers, que 300 hommes devraient être congédiés le 1er mars, et qu'à partir de la même date, il n'y aurait plus qu'un roulement hebdomadaire par quatre équipes. Dans le cas où les ouvriers ne seraient pas d'accord sur le chômage partiel, l'usine serait dans la nécessité de licencier 1.500 ouvriers. Au moindre acte de sabotage l'usine serait fermée immédiatement.

Un Conseil d'ouvriers

A l'usine de Differdange, les ouvriers ont décidé, hier matin, au cours d'une réunion, de prendre l'exploitation en mains. Des membres des Conseils d'ouvriers se sont présentés dans les divers services. Ils ont notifié aux chefs de services la reprise par les ouvriers de l'usine. A Rodange, les ouvriers se sont mis en grève par sympathie pour les ouvriers congédiés. Des ouvriers menacent de reprendre l'exploitation d'autres usines, notamment à Esch.

Petites Nouvelles

— Les préambules de paix polono-russe sont signés. La marche des pourparlers permet d'augurer que le traité sera signé vers le 15 mars.

— Le gouvernement italien prend des mesures très sévères pour réprimer les désordres communistes. D'autre part, le congrès de la C.G.T. a confirmé le pacte d'alliance conclu avec le parti socialiste, infligeant ainsi une nouvelle retraite aux communistes.

— On annonce la mort du général de division en retraite, Edmond Bourdériat, commandeur de la Légion d'honneur, ancien chef de Cabinet de M. Millerand.

— Les informations concernant la contre-révolution en Russie sont contradictoires. Les unes annoncent la répression complète à Pétrograd, tandis que d'autres signalent l'extension du mouvement dans cette ville et à Moscou.

— Le « Chicago Tribune » apprend de Washington que le Sénat a adopté à l'unanimité un vœu favorable à l'ouverture des négociations avec l'Angleterre et le Japon, pour la limitation des armements navals.

— Le président Wilson a fait ses adieux aux membres de son ministère. Il a passé en revue les événements de sa période présidentielle et déclaré que l'Amérique ne pouvait éviter de prendre part à la guerre.

— A Paris, la police a arrêté, à la sortie d'une usine de l'avenue du Maine, où il travaillait, un contremaître, Marcel Pajot, 25 ans, sur lequel on a trouvé trois lingots d'argent et un d'or, le tout pesant environ deux kilos; 800 fr. en monnaie métallique.

— M. Barthou, ministre de la Guerre, a quitté Londres pour Paris, afin de pouvoir assister jeudi, à la Chambre, à la discussion du projet de loi sur l'incorporation de la classe 1921.

— Mme Meunier, qui était âgée de 107 ans, lorsqu'elle était morte, jeudi dernier, à Marseille, était encore alerte jusque ces derniers jours, vient de mourir à Marseille-l'Epave (Isère).

— Le Conseil municipal de Paris a arrêté définitivement [illegible] l'industrie électrique et un [illegible] général. Les prix de vente [illegible] seront progressifs.